

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 Janvier 2021

OBJET : Lancement de l'opération d'adressage

Dénomination et numérotation des voies de la commune de Montreuil Sur Loir

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ligériens et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage a été réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur la dénomination des voies par délibérations (voir annexes 1,2,3 et 4)

La numérotation a été partiellement revue selon le tableau ci-joint (annexe 5)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune.
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.
- d'autoriser l'imputation au budget des dépenses correspondantes évaluées à 6202.79 € HT pour l'achat des plaques et signalétique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A Montreuil Sur Loir, le 16 Février 2021
Le Maire,

Philippe CARDOT



Département
Maine et Loire

Arrondissement
Angers

Commune
Montreuil sur Loir



L'an deux mille vingt et un le Mardi seize Février à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Monsieur CARDOT Philippe, Maire.

Etaient présents : Mrs BRILLAUD, DUSSER, GABARD, GUIGNARD, MENARD, NEDEY et VIVIER
Mmes BOISSEAU, CLEMENT, DRUGEON, GRIMAULT, LE DREN et ODIAU

Etaient excusés : Mme PALOUS

Secrétaire de Séance : Mme GRIMAULT

Nombre de membres en exercice : 15
Membres présents : 14

